

## Déni de responsabilité – matériel publicitaire et Revue des marchés

La présente communication a été préparée par le personnel de vente de RBC Marchés des Capitaux (« RBC MC ») à l'intention des clients institutionnels et à titre informatif seulement. Il ne s'agit pas d'un rapport de recherche préparé par le Service de recherche, RBC MC. Sauf indication contraire, les opinions exprimées aux présentes sont celles de l'auteur et elles pourraient différer des opinions du Service de recherche, RBC MC, et d'autres entités au sein de RBC MC. Les renseignements qui figurent dans le corps de la présente communication visent à offrir un commentaire général à la société ou au marché. Les présentes ne constituent pas une base suffisante pour prendre une décision de placement et elles ne doivent pas être considérées comme étant un rapport de recherche. Le présent document peut contenir des références à des notes et à des rapports de recherche récemment publiés par le Service de recherche, RBCMC. Des notes et des rapports de recherche complets, y compris d'importantes déclarations de conflits d'intérêts, peuvent être consultés au <https://www.rbcinsightresearch.com/>. Vous devez tenir pour acquis que les bureaux d'exécution des ordres de RBC MC ou de ses sociétés affiliées agissent à titre de teneurs de marché ou détiennent des positions, et qu'ils pourraient avoir exercé des activités de souscription ou assuré d'autres services de banque d'investissement quant à l'un ou à l'autre des titres mentionnés dans les présentes. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés par RBC MC à même des sources jugées fiables, mais RBC MC ne fait pas de déclaration ni ne donne de garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur pertinence. Toutes les provinces au Canada, tous les États aux États-Unis et la plupart des pays du monde ont leurs propres lois régissant le type de valeurs et autres produits de placement qui peuvent être vendus à leurs résidents ainsi que les modalités de telles ventes. Par conséquent, les titres faisant l'objet de la présente communication peuvent ne pas être vendus dans certains territoires. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC MC, ni aucune de ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'acceptent en aucun cas la responsabilité des pertes ou dommages directs ou indirects découlant de toute utilisation des données contenues aux présentes. Le contenu de la présente communication ne doit pas être reproduit ou copié de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit préalable de RBC MC.

RBC Marchés des Capitaux est la marque nominative mondiale utilisée par les unités liées aux marchés des capitaux de la Banque Royale du Canada et de ses filiales. **États-Unis** : La présente

communication a été approuvée par RBC Capital Markets, LLC (membre de la Financial Industry Regulatory Authority [FINRA], de la New York Stock Exchange [NYSE], de la Securities Investor Protection Corporation [SIPC]), courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis, qui en accepte la responsabilité ainsi que celle de sa diffusion aux États-Unis. Tout destinataire américain de la présente communication qui n'est pas un courtier accrédité ou une banque agissant à titre de courtier accrédité et qui souhaite obtenir plus de renseignements à l'égard de l'un ou l'autre des titres mentionnés dans la présente communication, ou qui désire effectuer une opération concernant de tels titres, est invité à communiquer avec RBC Marchés des Capitaux, SARL. **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LA PRÉSENTE COMMUNICATION A ÉTÉ GÉNÉRÉE PAR UN EMPLOYÉ DE RBC MC ET VOUS EST TRANSMISE À TITRE DE SOLlicitATION (AUX FINS DE 17 CFR §§1.71(A)-(C) ET 23.605) À DES FINS DE NÉGOCIATION DES PRODUITS DÉRIVÉS.** Elle n'est ni un rapport de recherche ni un produit du Service de recherche, RBC MC. **Canada :** RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements [OCRI] et du Fonds canadien de protection des investisseurs [FCPI]). **France :** La succursale RBC – Paris et la succursale parisienne de RBC Marchés des Capitaux (Europe) GmbH sont régies par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers. **Allemagne :** Cette publication a été approuvée par RBC Capital Markets (Europe) GmbH, une société agréée par BaFin. **Royaume-Uni :** Cette publication a été approuvée par RBC Europe Limited, qui est agréée par la Prudential Regulation Authority (« PRA »), et régie par la Financial Conduct Authority et la PRA. **Hong Kong :** Royal Bank of Canada, Hong Kong (régie par HKMA et la SFC). **Australie :** Banque Royale du Canada – Succursale de Sydney (régie par la Australian Securities & Investments Commission et l'Australian Prudential Regulation Authority ; AFSL 246521 ; ABN 86 076 940 880). Le présent document est distribué uniquement aux personnes qui répondent à la définition de client du secteur de gros pour l'application de la loi intitulée *Corporations Act 2001* et ne doit pas être distribué à la clientèle du secteur détail. **Japon :** Les activités relatives aux valeurs mobilières (au sens attribué à ce terme dans la loi sur les instruments et les échanges financiers) au Japon seront exercées par RBC Capital Markets (Japan) Ltd., conformément aux lois et aux règlements applicables. RBC Capital Markets (Japan) Ltd. est un courtier en instruments financiers inscrit auprès du Kanto Financial Bureau (Kinsho #203) et membre de la Japan Securities Dealers Association (« JSDA ») ainsi que de la Financial Futures Association of Japan (« FFAJ »). Les activités bancaires (au sens attribué à ce terme dans la loi sur les banques) au Japon seront exercées par la succursale de Tokyo de la Banque Royale du Canada,

conformément aux lois et aux règlements applicables. **Singapour** : Banque Royale du Canada – Succursale de Singapour (régie par la Monetary Authority of Singapore).

® Marque déposée de Banque Royale du Canada, utilisée sous licence.

© 2025 Tous droits réservés.